



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 0
- exclus : 0

Séance du 23 avril 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents.

THIRIOT Christian, MILLET Amélie, MORIN Catherine, ETIENNE Pierre-Henri, LUCIANO Luc, MILLET Jérôme, VARVAT Marie-Pascale, ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, TRESCAZES-SABATHÉ Valérie

Excusé :

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : BLAIN Bruno

Délibération n°03

Objet : Vote du taux des taxes directes locales 2026

Les taux des taxes directes locales votés pour l'année 2026 pour la commune de Beauvoisin sont les suivants :

- Taxe foncière bâties (TFB) : 28.78 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 53.19 %
- Taxe d'habitation (TH) : 18.43 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17.35 %

Décision adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 23 avril 2026

Christian THIRIOT, Maire.

